

Incertitudes autour de la libération de détenus au Burundi

RFI, 23-02-2016 Avant de rejoindre la République démocratique du Congo, Ban Ki-moon a fait une vidéo d'un peu plus de 24h au Burundi. Il a rencontré mardi matin le président Nkurunziza qui promet selon lui d'ouvrir un « dialogue inclusif ». En fait, le chef de l'Etat maintient les conditions fixées les derniers mois : les personnes soupçonnées d'être impliquées dans les violences ne sont pas conviées aux débats. Toujours selon Ban Ki-moon, le président burundais s'engage à libérer des prisonniers. Mais une incertitude plane sur cette annonce.

Les informations données par les autorités du Burundi et par les Nations unies diffèrent sur plusieurs points. D'abord, le nombre de personnes concernées : 1340 d'après l'ONU. La présidence burundaise parle de 2000, en précisant quand même que le chiffre n'est pas fixe. Le nombre de libérations peut varier en fonction de ce que diront les experts judiciaires qui examineront les grâces. Selon des sources judiciaires, une commission nommée par la ministre de la Justice est à pied d'œuvre dans les onze maisons d'arrêt du Burundi. Et elle a déjà établi une liste de ceux qui doivent bénéficier de la clémence présidentielle. Ban Ki-moon indique aussi qu'une partie des personnes libérées ont été choisies après discussions entre l'ONU et le Burundi. Mais le porte-parole du président, Gervais Abayeho, précise qu'il n'y a pas eu de négociations puisque la mesure était prévue de longue date. « En réalité, il s'agit d'une mesure qui a été annoncée dans le message à la nation que le président de la République avait adressé aux Burundais et à la communauté internationale, le 31 décembre dernier. Il avait proclamé cette mesure de grâce présidentielle en faveur des détenus dont les jugements avaient déjà été prononcés. » Libérables si condamnés définitivement. Le cas de ce texte est en effet très clair. La mesure concerne les détenus qui sont déjà condamnés définitivement, et ça n'est pas le cas pour la plupart de ces prisonniers arrêtés au cours des neuf derniers mois. Ban-Ki-moon avait parlé d'un « geste de bonne volonté », mais si l'on s'en tient donc au décret présidentiel, aucune des milliers de personnes arrêtées en lien avec la crise au Burundi n'est concernée. Pourtant, selon les Nations unies, le sort de 125 détenus aurait fait l'objet de discussions. Et parmi eux des militants du parti d'opposition MSD. Mais les autorités burundaises démentent. Elles précisent également que les personnes accusées d'atteinte à la sûreté de l'Etat ou de détention illégale d'armes ne sont pas concernées par cette mesure de grâce. Tant que la procédure judiciaire est en cours, elles ne sont pas libérables. Concernant les quelque 2 000 fonctionnaires convoqués par la présidence du Burundi, un haut fonctionnaire onusien contacté à Bujumbura se veut toujours optimiste puisque « les Nations unies ont été associées à ce travail ». « Attendons que ces détenus sortent de prison pour voir si des manifestants contre le troisième mandat du président Nkurunziza ne sont pas du nombre », ajoute-t-il. Ce qui est sûr, c'est que la mesure va permettre de désengorger les prisons burundaises archibondées. Ils sont aujourd'hui 12 000 prisonniers pour quelques 3 600 places. L'opposition espère toujours une intervention de l'UA. Cette mesure est donc accueillie avec confiance, voire exaspération, par la société civile. « Nous sommes fatigués des discours, nous sommes fatigués des visites de la diplomatie et nous voyons que Nkurunziza est devenu imperméable à toute approche diplomatique », déplore Vital Nshimirimana, président du Front pour le renforcement de la société civile au Burundi. « Tout ce que fait Nkurunziza, ce sont des gestes fantaisistes. Ces gens sont détenus illégalement, ils sont pris en otages par un régime sanguinaire, dictatorial, et la justice burundaise n'est pas capable de connaître des milliers de dossiers à la fois. Donc nous sommes sceptiques : la communauté internationale doit engager sa responsabilité. » Le leader rappelle que l'Union africaine avait prévu de déployer une force de 5000 soldats pour protéger les populations. « Nous voulons parler d'une intervention militaire [...] Aujourd'hui, nous sommes étonnés devant l'échec de l'Union africaine à protéger les citoyens burundais. Toutes les raisons qui avaient poussé le Conseil de sécurité à décider l'envoi de troupes pour protéger les Burundais subsistent. D'ailleurs, elles se sont aggravées », avertit encore M. Nshimirimana.